

N°D20260428_14

DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

CANTON
DE HARNES

COMMUNE
DE ROUVROY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 15 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, HAUW Sylvie, LEDANOIS Pascal, COUELLE Murielle, SIMON Delphine, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, CANIVEZ Laura, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Mehdi, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc, LEROY Doriane, PIETON Justine, DE FREITAS Léandre, HAGNERE Patricia.

ÉTAIENT EXCUSES :

GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, BROEKAERT Ludovic, KARASIEWICZ Lucie

Pouvoirs:

Monsieur GRANDSART à Madame DENDIEVEL
Madame GORAJSKI à Madame ORMAN
Monsieur BROEKAERT à Monsieur HAJA

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Madame Marjorie DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance

Madame Isabelle ORMAN, Adjointe aux Solidarités, rappelle que la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 instituant les centres communaux d'action sociale (CCAS) oblige chaque commune à créer un CCAS, et à financer en grande partie son fonctionnement. Ainsi, sur le budget de fonctionnement du CCAS pour l'exercice 2026, la part qui doit être prise en charge par la ville est de 682.670 €.

Sachant que la ville a versé au CCAS une subvention de 245.000 € depuis le début de l'année, il est proposé au conseil municipal de décider de verser au CCAS une subvention de 437.670 € pour le reste de l'année, de mai à décembre 2026, et en plusieurs fois, soit 8 fois 54.708,75 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer au CCAS de Rouvroy une subvention annuelle de 682.670 €. Ternant compte du fait que 245.000 € ont déjà été versés, le solde de la subvention, soit qui 437.670 €, sera versée en plusieurs fois sur les 8 mois de mai à décembre 2026, soit 8 fois 54.708,75 €.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 28 avril 2026

La secrétaire de séance,



Marjorie DENDIEVEL

Le Maire,



Valérie CUVILLIER